

**Décision N° MA-DEC-2023-084 du 11 août 2023**

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal*

*(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

**OBJET : INSTALLATION ET POSE D'UNE TONNELLE POUR LE CHALET MANIN**

**Le Maire de la commune de Bédoin**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.2122-22 ;

**VU** le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment son Article R2122-8, modifié par le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 ;

**VU** la délibération n° DE-2020-023 du 10 juillet 2020 portant délégations de compétences du conseil municipal au Maire, et notamment le 4<sup>ème</sup> alinéa relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Considérant** la disponibilité des crédits au Budget Principal de la Commune ;

**VU** la proposition commerciale de l'entreprise **EURL RECORDIER FRANCK FERRONNERIE** ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De faire réaliser par l'entreprise **EURL RECORDIER FRANCK FERRONNERIE**, domiciliée 2471 route de Carpentras, 84410 BEDOIN, la fabrication et la pose d'une tonnelle pour le Chalet Manin, ainsi que l'acquisition et la pose d'une bâche ;

**ARTICLE 2 :** Le montant des équipements est de **8 328.91 € HT**.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à l'entreprise **EURL RECORDIER FRANCK FERRONNERIE**.

**ARTICLE 4 :** Le Maire de Bédoin certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision qui est transmise, pour ampliation, à madame La Préfète de Vaucluse ainsi qu'au responsable du service de gestion comptable de Monteux. Un exemplaire sera publié dans le registre des décisions du Maire et sur le site internet de la Commune.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Vaucluse le :16/08/23  
et mise en ligne sur le site internet de la  
commune de Bédoin le : 16/08/23

Pour extrait certifié conforme  
**le Maire, M. Alain CONSTANT**

